



CANDIDATER

La procédure de candidature au dispositif **Mon soutien psy**, comment ça marche ? Tout se passe en ligne *via* la plateforme **Démarches Simplifiées** qui permet de gérer les candidatures.

- 1** **Étape 1**
Se rendre sur la plateforme monsoutienpsy.sante.gouv.fr et cliquer sur le lien vers la démarche de candidature.
- 2** **Étape 2**
Créer un compte sur demarches-simplifiees.fr.
Pour commencer la démarche, vous devez créer un compte (si vous n'en avez pas déjà un). Vous pouvez également vous connecter en utilisant vos identifiants FranceConnect
- 3** **Étape 3**
Accéder à la page dédiée et cliquer sur « Commencer la démarche ».
- 4** **Étape 4**
Remplir vos données d'identité.
- 5** **Étape 5**
Remplir le formulaire
Les questions marquées par un astérisque sont obligatoires.
- 6** **Étape 6**
Signer la convention
Vous devez télécharger le modèle, le remplir (nom, prénom, adresse postale du cabinet), parapher toutes les pages, dater et signer. Ensuite vous devez joindre en ligne le document dûment complété.
- 7** **Étape 7**
Télécharger les pièces jointes
À la fin du formulaire, vous devez joindre l'ensemble des pièces jointes nécessaires au dossier au format PDF (attention à la qualité et la lisibilité des documents)
- 8** **Étape 8**
Déposer le dossier
En déposant votre dossier, vous soumettez votre candidature à l'administration. Un numéro d'enregistrement est adossé à votre dossier et en permettra le suivi.



À tout moment, votre brouillon peut-être enregistré mais ne sera pas visible de l'administration.